



Conservation d'un bien immobilier après séparation

Par **dala**, le **23/01/2008** à **22:25**

Bonjour,

Je suis séparée de mon conjoint et nous avons un bien immobilier en commun (de l'ordre de 50/50) acquis après notre signature de PACS. La rupture de ce PACS a été faite un an et demi après.

Aujourd'hui je souhaite conserver le bien et les emprunts en cours avec mon nouveau conjoint. Quelle serait la solution la plus avantageuse et la moins coûteuse au niveau notarial et bancaire? Mon ex conjoint, a-t-il le droit de vendre sa part à quelqu'un d'autre? Que veut dire "la moitié indivise" ?

Merci d'avance